

Rôle suppléatif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	231,25	900%	2 081,25	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	92,56	300%	277,68	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	443,08	300%	1 329,24	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	18,25	600%	109,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-241,76	900%	-2 175,84
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	-92,74	300%	-278,22
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-535,09	300%	-1 605,27
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-1,25	600%	-7,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	-153,60	600%	-921,60	
Total:				-1 190,76	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,36	
Montant total du rôle				-1 190,40	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2017

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	1,50	300%	4,50	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	14,40	300%	43,20	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-23,40	300%	-70,20
		B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				-22,50	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,00	
Montant total du rôle				-22,50	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imn. des contribuables repris
au présent rôle sous les No